



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de l'Education nationale

N°566/IEF/BKL

Bakel, le 27 mai 2020

Inspection d'Académie de Tambacounda

Inspection de l'Education et de la Formation de Bakel

L'Inspecteur,

Objet : Reprise des cours dans les écoles et établissements

Référence : - Lettre circulaire n°00001397/MEN/SG/BS/at du 6 mai 2020 ;

- Lettre circulaire n°836/IA/TC/ia/bd du 13 mai 2020

Conformément aux correspondances citées en référence, la reprise des cours pour les classes d'examen est prévue à partir du 2 juin 2020. A cet effet, je vous saurais gré de prendre les dispositions suivantes pour un environnement de travail favorable :

- Mettre en place un Comité de veille et de surveillance inclusif (équipe pédagogique, gouvernement scolaire, CGE, APE, autres acteurs, personnel de santé, AME etc.) chargé de la mise en œuvre et du suivi des différentes mesures sanitaires et pédagogiques ;
- Mobiliser tout le personnel enseignant et administratif ne faisant pas cours dans les activités du comité de veille et de surveillance pour un accompagnement pédagogique et sanitaire ;
- Nettoyer et désinfecter les établissements scolaires et les alentours ;
- Nettoyer les toilettes au moins deux fois par jour, avec la disponibilité du matériel et des produits de nettoyage ;
- Eliminer les déchets tous les deux jours ;
- Installer des dispositifs fonctionnels pour le respect strict des mesures barrières : port obligatoire de masque, installation de lave-mains (2 par classe et 1 pour 100 élèves dans la cour), disponibilité d'eau de javel, de gel, de savon et de détergent, contrôle systématique de température à l'entrée de l'école ;
- Faire respecter les mesures barrières à toutes les personnes présentes dans l'espace scolaire ;
- Assurer une alimentation correcte en eau (disponibilité de réservoirs, de fûts) ;
- Interdire la vente d'aliments dans et aux alentours des établissements ;
- Afficher les mesures barrières à la porte d'entrée et dans toutes les classes ;

- Aérer systématiquement les salles de classe ;
- Réorganiser les groupes classes avec un effectif de 20 élèves au plus par groupe, assis un par table ;
- Faire une «Leçon de vie» sur le Coronavirus le 02 juin 2020 en collaboration avec la structure de la santé rattachée ;
- Alternier les pauses de récréation et faire surveiller les élèves pour éviter les regroupements ;
- Mettre en place la liste de tous les élèves et les numéros de téléphonique des personnes à contacter en cas d'urgence ;
- Identifier un endroit aéré et discret pouvant permettre d'isoler un éventuel cas suspect.

Ampliation

Préfet : 01

Sous-Préfet : 03

Conseil départemental : 01

Maires : 12

Médecins Chefs de District : 02

A

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement et Directeurs d'école

L'Inspecteur de l'Education et de la Formation

Amadou Alhousseynou SARR

